

ADMINISTRATION COMMUNALE DE **JUNGLINSTER**

12, rue de Bourglinster L-6112 Junglinster

> Boîte postale 14 L-6101 Junglinster

> > T 78 72 72-1 F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00 seulement bureau de la population

> Service technique uniquement sur rendez-vous

www.junglinster.lu

CONVOCATION

Par la présente les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à sa prochaine séance qui se tiendra au Centre Culturel, salle des fêtes, rue du Village à

Junglinster, vendredi, le 16 décembre 2022 à 08:00 heures pour délibérer sur le présent

ORDRE DU JOUR

En séance publique :

- 1. Informations au conseil communal et signature des délibérations de la séance du conseil communal du 25 novembre 2022.
- 2. Approbation du plan de gestion de la forêt communale pour l'exercice 2023.
- 3. Approbation du projet et devis concernant le réaménagement de la rue Kremerich à Junglinster.
- 4. Approbation du budget rectifié 2022 et du budget initial 2023.
- 5. Changement concernant le descriptif du projet en relation avec l'avant-projet définitif du bâtiment du SEA – An der Loupescht.
- 6. Confirmation de règlements de circulation.
- 7. Modification du Plan d'Aménagement Général au niveau des secteurs et éléments protégés d'intérêt communal.
- 8. Approbation de conventions.
- 9. Approbation d'un compromis de vente.
- 10. Fixation d'allocations aux élèves des écoles de musique.
- 11. Avis du conseil communal au sujet du projet de Programme directeur d'aménagement du territoire
- 12. Avis du conseil communal au sujet du projet 380KV
- 13. Allocation d'un subside extraordinaire.
- 14. Autorisation d'ester en justice.
- 15. Questions au collège des bourgmestre et échevins.

À huis clos:

- 16. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal.
- 17. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal.
- 18. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal.
- 19. Attribution d'une indemnité spéciale à un fonctionnaire communal.

Pour le collège des bourgmestre et échevins le bourgmestre

le secrétaire